

1^e section : La vocation de l'homme : la vie dans l'Esprit

Chapitre 2 : La communauté humaine

Article 2 : La participation à la vie sociale

CEC 1905-1912

2. Le bien commun

1- Définition

a- À la recherche d'une définition : le bien commun, réalité matérielle ou humaine ?

En première approximation, on peut définir le bien commun comme la fin que se propose toute forme d'association. Il est la finalité visée par le groupe, ce que les hommes veulent atteindre en s'associant.

L'encyclique *Mater et Magistra*, reprise par Vatican II, définit le bien commun comme *l'ensemble des conditions sociales permettant aux groupes comme à leurs membres d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée*¹ (sous-entendu qu'individuellement). Cette description est tout à fait juste mais elle est insuffisante à définir le bien commun dans son ensemble. En effet, qu'est-ce qui peut m'obliger à le rechercher ? Mais surtout, qu'est-ce qui peut m'obliger à le respecter ? On a l'impression qu'il est facultatif. On se contente là de décrire l'aspect extérieur du bien commun et il y a un risque réel de limiter le bien commun à une simple « coquille vide » et de le matérialiser. C'est un risque qu'envisage sérieusement le *compendium* :

*Le bien commun de la société n'est pas une fin indépendante, ayant sa propre consistance : il n'a de valeur que par rapport à l'obtention des fins dernières de la personne et du bien commun universel de toute la Création. (...) Une vision purement historique et matérialiste finirait par transformer le bien commun en simple bien-être socio-économique, privé de toute fin transcendante, c'est-à-dire de sa raison d'être la plus profonde*².

¹ Définition empruntée à MM 65 et reprise dans GS 26 et dans GS 74, § 1 : *Quant au bien commun, il comprend l'ensemble des conditions de vie sociale qui permettent aux hommes, aux familles et aux groupements de s'accomplir plus complètement et plus facilement. DH 6 : ensemble des conditions de vie sociale permettant à l'homme de parvenir plus pleinement et plus aisément à sa propre perfection.*

² CONSEIL PONTIFICAL JUSTICE ET PAIX, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, n. 170. Désormais abrégé CDSE.

Il faut ajouter à ce texte une définition de l'aspect intérieur du bien commun, qui est le *totum bene vivere humanum*. Une association quelconque, par exemple un club de sports, n'a pas seulement pour but de gagner des championnats mais aussi de faire progresser ses membres. Il poursuit un bien commun qui se divise en plusieurs biens particuliers, sans se réduire à aucun d'entre eux³. L'aspect intérieur est indispensable. Dans l'encyclique *Libertas praestantissimum*, Léon XIII précise que la fin de la société (et finalement de toute association humaine) est de conduire ses membres à la prospérité de cette vie. Le bien commun doit donc avoir quelque chose qui m'attire, qui me concerne ; sans quoi, je m'en désintéresse.

Pourquoi est-ce que je recherche ce bien commun ? On peut noter que les hommes s'unissent en une société qui a une certaine nature et donc une fin qui découle de cette nature. Le bien commun sera la fin de ce groupement social.

ex : mariage => fins du mariage

La société a un but, une raison d'être, ce qu'on veut atteindre en se réunissant. Les hommes s'associent en vue d'obtenir une certaine fin, d'en récolter des bienfaits : voilà le bien commun.

Sans prétendre être exhaustive, l'encyclique *Rerum novarum* précise les différents éléments entrant en ligne de compte dans le bien commun :

- *des mœurs pures*
- *des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité*
- *la pratique de la religion*
- *le respect de la justice*
- *une imposition modérée et une répartition équitable des charges publiques*
- *le progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce*⁴

Plus récemment, le *Compendium* dresse une liste des éléments du bien commun, qui comprend⁵ :

- l'engagement pour la paix
- l'organisation des pouvoirs de l'état
- un solide ordre juridique
- la sauvegarde de l'environnement

³ Cf. UTZ, A-F., *Éthique sociale. Les principes de la doctrine sociale*, t. 1, éditions universitaires de Fribourg, Fribourg, 1960, p. 96.

⁴ Cf. RN 26.

⁵ CDSE 166.

- la prestation des services indispensables à la personne (qui sont en même temps des droits de l'homme)
 - alimentation
 - habitation
 - travail
 - éducation et accès à la culture
 - santé
 - circulation
 - libre information
 - protection de la liberté religieuse

Dans ce passage, comme dans le texte de Léon XIII, moins technique, on ne parle pas tellement de choses matérielles mais plutôt de réalités morales ; un peu plus loin dans son encyclique, le même pape affirme d'ailleurs explicitement que le bien commun est une réalité morale, ce que ses successeurs exposeront aussi à leur manière⁶.

Pourquoi ? Parce que la société est une réalité humaine, œuvre d'intelligence et de volonté. Ce qui fonde la société, c'est la personne, dont la nature est sociale. La fin sociale est une fin de l'homme. Le bien commun inclut donc la vie selon la vertu. Il comprend les valeurs morales les plus hautes. Ce que les hommes recherchent en commun, c'est une vie pleinement vertueuse. La société vise un perfectionnement mutuel. Le bien commun vise donc la perfection intégrale de l'homme, dans toutes ses dimensions. Il s'agit de promouvoir le développement entier de la personne humaine⁷. Il fournit un cadre permettant à chacun d'être plus homme. Voilà le principal avantage que nous allons y trouver. Le bien commun s'impose à l'homme parce qu'il est en vue de son développement authentique. Voilà pourquoi il s'impose à nous et doit être recherché : il m'apporte quelque chose que je n'avais pas.

Aussi l'ordre social et son progrès doivent-ils toujours tourner au bien des personnes, puisque l'ordre des choses doit être subordonné à l'ordre des personnes et non l'inverse. Le

⁶ Cf. RN 27. PIE XI, *Encyclique Divini illius Magistri*, citée dans MARMY, E., *La communauté humaine selon l'esprit chrétien*, Saint Paul, Fribourg, 1949, n. 374, p. 249 : *Cette fin, ce bien commun d'ordre temporel, consiste dans la paix et la sécurité dont les familles et les citoyens jouissent dans l'exercice de leurs droits et, en même temps, dans le plus grand bien-être spirituel et matériel possible en cette vie, grâce à l'union et à la coordination des efforts de tous.* Léon XIII, dans *Libertas praestantissimum* (citée dans MARMY, E., *op. cit.*, N. 74, P. 50) précise encore que le bien commun comprend un ensemble de biens extérieurs, de conditions, *mais aussi et surtout des biens de l'âme.* Un peu plus loin (n. 78, p. 53), il remarque que la fin prochaine unique de l'état est de *conduire les citoyens à la prospérité de cette vie* et que *ceci inclut la faculté d'atteindre à ce bien suprême et souverain dans lequel consiste l'éternelle félicité des hommes.* La politique n'est donc pas une technique ou un art (conception moderne, depuis Machiavel), mais une prudence.

⁷ Thème central de l'encyclique *Populorum progressio* de Paul VI et de celles de Jean Paul II.

Seigneur lui-même le suggère lorsqu'il a dit : "Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat". Cet ordre doit sans cesse se développer, avoir pour base la vérité, s'édifier sur la justice, et être vivifié par l'amour ; il doit trouver dans la liberté un équilibre toujours plus humain. Pour y parvenir, il faut travailler au renouvellement des mentalités et entreprendre de vastes transformations sociales⁸.

Le développement ne se réduit pas à la simple croissance économique. Pour être authentique, il doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout homme et tout l'homme⁹.

c- Une auto-limitation de l'état libéral moderne : un état qui n'est pas tout-puissant

L'état moderne en est d'ailleurs plus ou moins conscient, surtout dans sa variante libérale (le socialisme étant plus dans une logique constructiviste) : d'où ses efforts dans le domaine éducatif, par exemple. Le bien commun se préoccupe de ce progrès dans un cadre temporel : la mission de la société n'est pas le salut des âmes. Mais elle y contribue, en favorisant les conditions qui vont permettre aux hommes de se sauver plus facilement. Il s'agit de fournir à tous les meilleures conditions pour atteindre le salut¹⁰. Le bien commun doit être ouvert sur l'infini. Il est au service du bien de la personne et jamais l'inverse.

En fait, cette idée s'est répandue en réaction face au totalitarisme moderne (nazisme et communisme) qui prétend que l'état fait tout, et qui influence la personne dans son intimité même en vertu du bien commun. Pour respecter l'intimité de l'homme, après la seconde guerre mondiale, les états occidentaux ont volontairement limité leurs prétentions pour ne pas faire le bonheur des gens malgré eux. D'où la définition extérieure du bien commun promue par *Mater et Magistra* 26, qui reflète cette préoccupation, et qui vaut surtout pour l'état.

Un certain nombre de conditions matérielles doivent toutefois être réunies pour que le bien commun puisse atteindre sa finalité morale, éducative :

⁸ GS 26, § 3. Tout ce numéro 26 est consacré au bien commun.

⁹ PP 14. Même écho dans le début de SRS – c'est dire l'importance que le pape accorde à ce fait : *L'intérêt actif que porte l'Église à la question sociale, c'est-à-dire à ce qui a pour fin un développement authentique de l'homme et de la société, de nature à respecter et à promouvoir la personne humaine dans toutes ses dimensions ...* (SRS 1) Voir aussi SRS 9 : *Le vrai développement ne peut pas consister dans l'accumulation pure et simple de la richesse et dans la multiplication des biens et des services disponibles, si cela se fait au prix du sous-développement des masses et sans la considération due aux dimensions sociales, spirituelles et culturelles de l'être humain.* L'encyclique montre aussi que réduire le bien commun à ses seules dimensions matérielles et économiques, c'est appauvrir l'homme. SRS 15 : *Il faut se demander si la triste réalité d'aujourd'hui n'est pas le résultat, au moins partiel, d'une conception trop étroite, à savoir surtout économique, du développement.* Cf. aussi SRS 28 et 33 ainsi que CA 29 et 44.

¹⁰ En ce sens, le rapport entre l'état et la fin dernière surnaturelle de l'homme est identique à celui entre théologie et philosophie : pas de confusion (la foi n'est pas au bout d'un raisonnement rationnel mais elle est donnée par Dieu ; de même, l'état ne peut me contraindre à devenir vertueux si je ne veux pas) mais non-contradiction.

Dans une société régulièrement constituée, il doit se trouver encore une certaine abondance de biens extérieurs dont l'usage est requis à l'exercice de la vertu (S. Thom., De reg. Princip., I, c. 15)¹¹.

En plus de cette aisance matérielle indispensable, quelles sont les autres composantes du bien commun dont l'état doit s'occuper ?

- l'ordre et la cohabitation pacifique
- la moralité publique (modèle pour chacun)
- la culture générale et l'éducation

[Si le bien commun est une valeur morale, il est œuvre d'intelligence et de volonté. Il doit donc être vraiment recherché : l'homme ne peut se contenter d'attendre passivement (le RMI). Celui qui n'agit pas pénalise les autres. Il en est ainsi dans toute société ; il en est ainsi dans notre communauté, c'est une auberge espagnole. Selon Mounier, on demande aux membres d'une collectivité de renoncer à leur individualisme, de prendre sur soi le destin, les souffrances, les joies des autres dans un climat de générosité et de persévérer dans cette conduite pour établir une véritable communion¹².

Pour Maritain, pour que l'idéal du bien commun conçu comme *totum bene vivere humanum* puisse être effectivement réalisé, il est nécessaire de reconnaître tous les droits fondamentaux de la personne humaine que ce bien commun exige. Il faut aussi favoriser l'accès pour tous au maximum de valeurs ; elles permettront à chacun de développer toutes ses capacités humaines. Ces valeurs ne sont pas seulement économiques (le bien-être, la qualité de la vie) ; elles sont pleinement humaines et morales, comme la conscience civique, les vertus politiques, l'activité de tous, la prospérité matérielle, les biens culturels et spirituels, la rectitude morale, la justice.]

2- Le rapport entre bien commun et bien particulier

Le bien commun (considéré dans son aspect intérieur à l'homme) semble être une réalité en soi, distincte du bien particulier des individus. Quel rapport a-t-il avec le bien particulier de chaque individu ? Existe-t-il une différence entre les deux ? L'aspect intérieur est-il réel ou n'est-ce qu'un nom générique pour désigner une somme de biens particuliers ? C'est la principale difficulté de cette notion de bien commun : à la fois, il m'apporte quelque chose mais il peut aussi me demander un certain renoncement, par exemple, quand un soldat doit se sacrifier pour son pays.

¹¹ RH 27.

¹² Cf. MOUNIER, E., *Révolution personaliste et communautaire et Le personalisme*.

Au vu de l'analyse précédente, on comprendra aisément que le bien commun comporte deux dimensions étroitement imbriquées :

- une dimension personnelle (le bien commun m'apporte quelque chose, sinon, je ne m'y intéresserais pas)
- une dimension collective (je suis prêt à me sacrifier pour lui)

Le libéralisme retiendra principalement la première, ce qui n'est pas sans créer un déséquilibre ; le collectivisme ne voit, dans la pratique¹³, que la seconde.

a- La réponse libérale : le bien commun nié au profit du bien particulier

Le libéralisme répond que le bien commun n'est qu'une fiction pour désigner l'ensemble des biens particuliers de chacun. La différence entre bien commun et bien particulier n'est donc pas essentielle mais simplement numérique¹⁴. Il se produit une autorégulation des appétits particuliers dans la société qui évite l'égoïsme et permet à chacun de trouver son compte. Les actions individuelles s'harmonisent d'elles-mêmes, grâce à une *main invisible*. En cherchant leur bien propre, les individus réalisent le bien commun. Cette conception est donc très optimiste : nous avons vu le problème quant à la justice sociale que reflétait cette conception, à cause de ses fondements empiristes et hédonistes.

b- Le collectivisme : le bien particulier nié au profit du bien commun

Une autre tendance, au contraire, va supprimer le bien particulier et l'identifier au bien commun. Ce qui compte, c'est de réaliser ce bien commun. L'individu lui est totalement subordonné. C'est le collectivisme, qui soumet la personne au tout. L'unité de la société n'est plus vue comme une unité morale mais comme une unité physique. La personne n'est qu'un élément, au pire, comme une pièce d'une machine, au mieux, comme une fourmi. C'est la société-fourmilière : tu n'es plus bon, on te jette. Ce qui règle les rapports sociaux, c'est la contrainte. Or, la société est œuvre de raison et de volonté puisque la vie sociale est une inclination naturelle de l'homme. Au bout d'un moment, l'homme finit par se révolter au nom de la liberté individuelle.

c- Une juste vision de ce rapport

Le bien commun n'est donc pas le bien individuel, il n'est pas non plus la résultante des biens particuliers de la société. Il se distingue de la fin dernière surnaturelle et des biens particuliers que nous recherchons en cette vie. Comment comprendre cette différence ? D'abord, l'homme a une fin dernière surnaturelle qui est de voir Dieu. Cette fin dernière concerne chacun en particulier, puisqu'il

¹³ Dans la théorie, il parle des besoins de l'homme et de sa satisfaction par la société, mais cela reste purement théorique. Voir le cours sur le communisme.

¹⁴ Id. On voit bien l'origine nominaliste de cette pensée.

s'agit de vivre dans l'amitié avec Dieu, d'établir avec lui des relations d'amour. Quoi de plus personnel et de plus libre ? Sur ce plan, nul ne peut être contraint. Et cette fin dernière surnaturelle se subordonne toutes les autres fins particulières de l'homme (qui doivent l'aider à la réaliser), comme d'ailleurs le bien commun. L'homme est une personne transcendante, créée à l'image de Dieu : tel est le fondement de sa dignité, tel est aussi ce qui le fait dépasser toute réalité humaine immanente, aussi noble soit-elle. Du point de vue de sa fin dernière, l'homme dépasse la société : c'est le fondement de la liberté religieuse, que l'état doit respecter.

Le bien commun a aussi raison de fin dernière mais subordonnée : saint Thomas parle à ce propos de fin dernière *secundum quid*. En tant que fin dernière, il a cependant une certaine primauté sur les autres biens particuliers non directement liés avec la fin surnaturelle qui lui sont subordonnés. Il se subordonne les fins des individus (en tant qu'ils sont membres de la société, pas en tant qu'hommes).

ex : respect du culte

L'ordre social est ordonné au bien de la personne¹⁵.

L'ordre social et son progrès doivent toujours tourner au bien des personnes, puisque l'ordre des choses doit être subordonné à l'ordre des personnes et non l'inverse¹⁶.

L'Église a toujours soutenu la primauté de la personne. Elle est ordonnée à la vision de Dieu comme à sa fin principale. Toute l'activité de la société vise donc à promouvoir le bien commun et le bien particulier, dans une certaine limite. Il ne s'agit pas de satisfaire tous les besoins comme prétendait le faire (utopiquement) le premier libéralisme. En même temps, le bien commun a raison de fin dernière *secundum quid* et se subordonne tous les biens particuliers. Il faut être capable de dépasser l'égoïsme.

Concluons : le bien commun est inférieur à la destinée surnaturelle de chacun mais il a raison de fin dernière *secundum quid* et se subordonne donc les biens particuliers, en exigeant parfois des sacrifices que nous allons maintenant étudier.

4- Nos devoirs par rapport au bien commun

Tout membre d'une société doit en respecter les règles et en favoriser les finalités. Le bien commun peut donc exiger qu'on se sacrifie pour lui ou, sans aller jusqu'à cet absolu du don, de se donner pour le promouvoir¹⁷. L'Église l'a toujours défendu :

¹⁵ Cf. GS 74.

¹⁶ GS 26.

¹⁷ Ainsi, l'encyclique *Divini illius Magistri*, citée ci-avant, affirme que le bien commun réclame *les efforts de tous*.

L'ampleur et la rapidité des transformations réclament d'une manière pressante que personne, par inattention à l'évolution des choses ou par inertie, ne se contente d'une éthique individualiste. Lorsque chacun, contribuant au bien commun selon ses capacités propres et en tenant compte des besoins d'autrui, se préoccupe aussi, et effectivement, de l'essor des institutions publiques ou privées qui servent à améliorer les conditions de vie humaines, c'est alors et de plus en plus qu'il accomplit son devoir de justice et de charité. Or il y a des gens qui, tout en professant des idées larges et généreuses, continuent à vivre en pratique comme s'ils n'avaient cure des solidarités sociales. Bien plus, dans certains pays, beaucoup font peu de cas des lois et des prescriptions sociales. Un grand nombre ne craignent pas de se soustraire, par divers subterfuges et fraudes, aux justes impôts et aux autres aspects de la dette sociales. D'autres négligent certaines règles de la vie en société, comme celles qui ont trait à la sauvegarde de la santé ou à la conduite des véhicules, sans même se rendre compte que, par une telle insouciance, ils mettent en danger leur propre vie et celle d'autrui¹⁸.

Les jeunes doivent donc être éduqués à ce sens du bien commun et ce souci du bien commun doit être partagé par tous. C'est le sens de la justice qui est en jeu.

Pour instaurer une vie politique vraiment humaine, rien n'est plus important que de développer le sens intérieur de la justice, de la bonté, le dévouement au bien commun, et de renforcer les convictions fondamentales sur la nature véritable de la communauté politique, comme sur la fin, le bon exercice et les limites de l'autorité publique¹⁹.

Le concile souligne avec force la responsabilité particulière des chrétiens dans l'engagement pour le bien commun. Ils sont tenus à une certaine exemplarité, d'abord en vertu de la charité : elle leur donne *un amour plus fort et plus pur pour les autres*²⁰. La justice est une vertu naturelle mais elle est grandement renforcée par la charité qui permet d'aimer les autres (et *Gaudium et Spes* précise : tous les autres) avec plus de force, alors même que ce serait parfois humainement difficile. En outre, cette charité nous incite à aimer notre prochain, sans discrimination. Enfin, du fait de leur foi, les chrétiens devraient avoir un souci plus aigu de la justice.

Cette responsabilité est encore évoquée dans le décret sur l'apostolat des laïcs, *Apostolicam Actuositatem* :

¹⁸ GS 30, § 1.

¹⁹ GS 73, § 5.

²⁰ GS 72, § 2 : *Quiconque, suivant le Christ, cherche d'abord le royaume de Dieu, y trouve un amour plus fort et plus pur pour aider tous ses frères et pour accomplir une oeuvre de justice, sous l'impulsion de l'amour.*

Les catholiques se sentiront tenus de promouvoir le vrai bien commun ; c'est ainsi qu'ils pourront amener le pouvoir civil à tenir compte de leur opinion afin qu'il s'exerce dans la justice et que les lois soient conformes aux exigences morales et au bien commun. Que les catholiques compétents en matière politique, affermis comme il convient dans la foi et la doctrine chrétienne, ne refusent pas la gestion des affaires publiques, car ils peuvent par une bonne administration travailler au bien commun et en même temps préparer la route à l'Évangile.

Les catholiques s'attacheront à collaborer avec tous les hommes de bonne volonté pour promouvoir tout ce qui est vrai, juste, saint, digne d'être aimé (cf. Phil.4,9). Ils entreront en dialogue avec eux, allant à eux avec intelligence et délicatesse, et rechercheront comment améliorer les institutions sociales et publiques selon l'esprit de l'Évangile²¹.

En s'engageant activement pour le bien commun de la société pluraliste, les Catholiques auroient plus de chances de faire entendre leur point de vue ; il ne s'agit pas pour eux d'une nécessité tactique (devenir un groupe de pression parmi d'autres), ni même d'acquérir une certaine visibilité, mais, plus profondément, d'incarner leur foi au sein de la vie sociale, de témoigner de l'Évangile. Voilà pourquoi le texte précise qu'ils *préparent ainsi la route à l'Évangile* en amenant les non-chrétiens à s'interroger.

5- Conclusion

Les différentes conceptions du bien commun engendrent différentes conceptions de la société :

- si le bien commun est considéré comme la somme des biens particuliers, c'est-à-dire s'il est quasiment absorbé dans le bien individuel, on a affaire à une société très individualiste (type XIX^e siècle)
- si le bien particulier s'évanouit face au bien commun, c'est le collectivisme qui est libéricide
- bien compris, on obtient une société relativement juste

Nous pouvons synthétiser notre propos en trois conclusions²² :

- le bien commun passe en premier lieu par le respect de la personne dans toutes ses dimensions ; la société l'aide à se développer sur le plan humain, social, culturel et spirituel
- en second lieu, le bien commun implique un perfectionnement du groupe en tant que tel
- le bien commun légitime la défense de la société ; celle-ci doit se protéger contre l'injuste agresseur

²¹ AA 14.

²² Empruntées au *Dictionnaire de morale catholique* de Monseigneur Jean-Louis Bruguès, article *Bien commun*.

